



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions de vente régissent la relation entre le « Client » et le prestataire du service, ce dernier étant identifié comme la société du Groupe Club del Sole qui gère l'établissement d'hébergement au sein duquel le service sera fourni, comme indiqué à l'Article 12 ci-dessous. Aux fins des présentes conditions générales de vente, on entend par « Client » la personne qui achète un séjour et/ou un service auprès des établissements d'hébergement du Groupe.

Art. 1 - RÉSERVATION

1. En effectuant une réservation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et accepter définitivement et sans réserve les termes et conditions qui y sont définis.
2. La réservation d'un séjour peut être effectuée sur le site web de Club del Sole ou auprès des différents établissements d'hébergement, ou encore par courriel ou par téléphone.
3. Une fois la réservation effectuée selon l'une des modalités susmentionnées, le Client recevra un e-mail contenant le récapitulatif des conditions de l'offre sélectionnée.
4. La réservation sera réputée effective, et le contrat conclu uniquement au moment où (i) l'établissement d'hébergement enverra la confirmation correspondante au Client et (ii) après réception du paiement de l'acompte ou du solde, en fonction du tarif choisi. Il est entendu que pour les réservations conclues par e-mail ou par téléphone, le Client devra effectuer le paiement, en tout état de cause, au plus tard 7 (sept) jours à compter de la réception de la confirmation de réservation, délai au-delà duquel la réservation sera réputée annulée et le contrat résilié.
5. L'établissement se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser ou d'annuler toute réservation effectuée par des personnes ayant, par le passé, enfreint les conditions contractuelles du Groupe Club del Sole, notamment en cas de non-paiement, d'autres manquements financiers ou de préjudices causés à l'établissement, sans que cela donne droit à aucun dédommagement ou indemnisation. Dans de tels cas, l'établissement informera le Client de l'annulation ou du refus de la réservation dans les meilleurs délais. Toute somme déjà versée à titre d'acompte ou d'avance sera restituée dans les limites de la loi italienne.
6. Le Client est tenu de vérifier attentivement, dès la phase de paiement et avant la finalisation de l'achat, l'exactitude et l'exhaustivité de toutes les données saisies dans la réservation. En confirmant l'achat, le Client déclare sous sa propre responsabilité que les informations fournies sont correctes, complètes et véridiques, reconnaissant que certains tarifs peuvent être non modifiables et/ou non remboursables. Sans préjudice de l'obligation du Client de signaler rapidement toute inexactitude ou anomalie constatée après la confirmation de la réservation.
7. Pour les réservations effectuées moins de 7 (sept) jours avant la date prévue d'arrivée, un paiement intégral anticipé sera exigé à titre de confirmation de la réservation. Le défaut de paiement dans les délais indiqués par l'établissement entraînera l'annulation automatique de la réservation sans obligation de préavis ou de dédommagement. Le Client s'engage également à fournir rapidement toutes les informations nécessaires à l'enregistrement et au partage corrects du solde, conformément aux exigences de l'établissement.
8. Frais de gestion du dossier. Les réservations effectuées directement via le système en ligne sur le site officiel n'entraînent pas de frais supplémentaires. Si le client demande l'intervention du personnel de Club del Sole pour l'élaboration d'un devis personnalisé, la gestion du dossier ou la finalisation de la réservation (par exemple : demande par téléphone, par e-mail ou par un autre canal assisté), Club del Sole se réserve le droit d'appliquer des frais de service uniques, appelés « frais de gestion du dossier », d'un montant de 15,00 euros pour chaque hébergement ou emplacement, en contrepartie de l'activité de conseil et de gestion dédiée. Ce montant sera communiqué avant la conclusion du contrat et sera indiqué séparément dans le récapitulatif économique. Il sera également soumis aux mêmes conditions de réservation et de paiement que celles prévues par le contrat. Il est toujours possible d'effectuer des devis et des réservations en ligne de manière autonome sans appliquer le coût susmentionné.
9. Bologna Easy Camping Village. En ce qui concerne spécifiquement l'établissement d'hébergement « Bologna Easy Camping Village », au moment de la réservation, il est obligatoire de fournir les données d'une carte de crédit valide à titre de garantie de la réservation. La société se réserve le droit de procéder au prélèvement des montants dus sur la carte de crédit fournie à titre de garantie dans les cas de : non-paiement, total ou partiel, des services consommés au sein de l'établissement ; constatation de dommages causés à l'établissement, à ses biens et/ou à ses équipements. En l'absence d'une carte de crédit valide comme garantie, la réservation peut être refusée ou annulée.

Art. 2 - TARIFS, POLITIQUES D'ANNULATION ET MODES DE PAIEMENT

Au moment de la réservation, le Client est tenu de sélectionner l'un des tarifs, politiques d'annulation et modalités de paiement suivants, qui régissent également les délais de retrait, les pénalités applicables et les modalités de paiement :

a) Tarif avec politique d'annulation de 48 heures

- Annulation gratuite : jusqu'à 2 jours avant la date d'arrivée prévue.
- Pénalité : égale au coût d'1 nuit pour les annulations effectuées 1 jour avant l'arrivée.
- Non-présentation (no show) et départs anticipés : pénalité égale à 100 % du montant du séjour.
- Paiement : prélèvement équivalent au coût de la première nuit au moment de la réservation ; solde à l'arrivée.

En ce qui concerne ladite pénalité, il est précisé que celle-ci est immédiatement exigible et, en cas de non-paiement, l'établissement se réserve, selon les cas, le droit : (i) d'engager des poursuites judiciaires pour le recouvrement du crédit ; ou (ii) si la réservation a été garantie par carte de crédit, de débiter le montant dû à titre de pénalité, dans la limite de la somme disponible, sur ladite carte.

b) Tarif avec politique d'annulation de 7 jours

- Annulation gratuite : jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée prévue.
- Pénalité : égale à 100 % du montant du séjour pour les annulations effectuées 6 à 1 jour avant l'arrivée.
- Non-présentation (no show) et départs anticipés : pénalité égale à 100 % du montant du séjour.
- Paiement : acompte de 30 % au moment de la réservation ; solde dans un délai de 6 jours à compter de la date d'arrivée.

c) Tarif avec politique d'annulation à « 14 Jours »

- Annulation gratuite : jusqu'à 14 jours avant la date d'arrivée prévue.
- Pénalité : égale à 100 % du montant du séjour pour les annulations effectuées de 13 à 1 jour avant l'arrivée.
- Non-présentation (no show) et départs anticipés : pénalité égale à 100 % du montant du séjour.
- Paiement : acompte de 30 % au moment de la réservation ; solde dans un délai de 13 jours à compter de la date d'arrivée.

d) Tarif avec politique d'annulation à « 30 Jours »

- Annulation gratuite : jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée prévue.
- Pénalité : égale à 100 % du montant du séjour pour les annulations effectuées de 29 à 1 jour avant l'arrivée.
- Non-présentation (no show) et départs anticipés : pénalité égale à 100 % du montant du séjour.
- Paiement : acompte de 30 % au moment de la réservation ; solde dans un délai de 29 jours à compter de la date d'arrivée.

e) Tarif « Non Remboursable (NOTREF) »

- Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation, de non-présentation (no show) ou de départ anticipé.
- Paiement : prélèvement du montant total (100 %) au moment de la réservation. Le non-paiement dans les délais indiqués au moment de la réservation entraînera l'annulation de la réservation et la résiliation du contrat conformément à l'art. 1456 du Code civil italien, sans autre communication de la part de l'établissement.

Art. 3 - MODIFICATION D'UNE RÉSERVATION PAR LE CLIENT

1. Toute demande de modification émanant du Client concernant des réservations déjà confirmées ne pourra être acceptée que dans la limite de la disponibilité effective au sein de l'établissement, et sous réserve des conditions prévues par la politique d'annulation et de paiement sélectionnée au moment de la réservation. Il est entendu que, si la demande de modification est formulée à un moment où, selon la politique sélectionnée, la réservation ne serait plus modifiable sans l'application de pénalités ou de frais supplémentaires, l'établissement pourra appliquer les pénalités correspondantes et/ou ajuster le montant de la réservation en fonction des conditions tarifaires en vigueur au moment de la modification.
2. En ce qui concerne les réservations soumises à la politique « Non remboursable (NOTREF) », aucun remboursement n'est prévu en cas de modifications entraînant une réduction du prix initialement convenu (telles que, par exemple, une réduction du nombre de nuits ou du nombre d'invités).
3. En cas de modification entraînant une augmentation de la contrepartie totale du séjour (par exemple en cas de prolongation du séjour, de surclassement de l'hébergement ou d'augmentation du nombre de personnes), le Client sera tenu de payer la différence de prix selon les délais de paiement prévus par la politique appliquée à la réservation initiale.

Art. 4 - MODIFICATION D'UNE RÉSERVATION PAR L'ÉTABLISSEMENT D'HEBERGEMENT

1. L'établissement d'hébergement se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions du contrat. La communication correspondante sera effectuée via un support durable, tel que, par exemple, le courrier électronique.
2. Si, avant le début du séjour, l'établissement d'hébergement est obligé de modifier, de manière significative, une ou plusieurs caractéristiques principales des services ou propose d'augmenter le prix de manière significative, le Client peut, dans un délai de 5 jours, résilier le contrat sans payer de frais de résiliation en le communiquant sur un support durable, tel que le courrier électronique.
3. Si le Client communique qu'il souhaite procéder à la rétractation, l'établissement d'hébergement peut proposer au Client un service de substitution de qualité équivalente ou supérieure.
4. En cas de résiliation du contrat, si le Client n'accepte pas un service de remplacement, l'établissement d'hébergement remboursera les paiements effectués par ou pour le compte du Client.
5. À défaut de réponse relative aux modifications proposées par l'établissement d'hébergement, la proposition sera réputée acceptée sans autres conditions.
6. Si les modifications non mineures apportées par l'établissement d'hébergement impliquent un service de qualité ou de coût inférieur, l'établissement s'engage à offrir, à titre de compensation, un service alternatif qu'elle jugera approprié et proportionné à la différence constatée. Le Client, à son tour, aura la faculté d'accepter la proposition formulée ou de la refuser, en demandant dans ce cas l'annulation de la réservation et le remboursement intégral des sommes éventuellement déjà versées, sans application de pénalités ou de frais supplémentaires.
7. Si les modifications non mineures du contrat proposées par l'établissement impliquent un service de qualité ou un coût supérieur dans le même établissement d'hébergement ou ailleurs, le client n'est pas tenu de payer des frais supplémentaires.

Art. 5 - RETRAIT DU CLIENT

1. L'annulation d'une réservation, ou le retrait, doit être communiquée exclusivement par courrier électronique à l'adresse annulament@clubdelsole.com, en précisant le nom du camping/village, le nom et le prénom du titulaire et le numéro de réservation. Le retrait communiqué par téléphone n'est pas valable aux fins de l'annulation.
2. En cas de circonstances inévitables et extraordinaires survenant sur le lieu de destination ou dans ses environs immédiats et ayant une incidence substantielle sur l'exécution du contrat, le Client a le droit de se rétracter du contrat avant le début du séjour sans avoir à payer de pénalité, avec remboursement intégral des paiements effectués pour le service. Dans de tels cas, cependant, le Client n'a droit à aucune indemnité supplémentaire. On entend par « circonstances inévitables et extraordinaires » des événements imprévisibles et indépendants de la volonté de la partie qui invoque la clause, dont les conséquences n'auraient pu être évitées même en prenant toutes les mesures raisonnables. À titre d'exemple, ces événements comprennent des calamités naturelles telles que glissements de terrain, inondations ou séismes rendant impossible l'accès à l'établissement (par exemple, un éboulement obstruant la seule voie d'accès à l'établissement).
3. Si un remboursement est dû, il sera effectué dans un délai de 30 jours ouvrable à compter de l'acceptation de la demande de remboursement, en utilisant le mode de paiement utilisé au moment de l'achat. En particulier, en cas de paiement effectué par : (i) carte de crédit, il sera procédé au virement total ou partiel de la transaction, conformément aux dispositions des circuits bancaires de référence ; (ii) virement bancaire, le remboursement sera effectué par virement sur le même compte bancaire utilisé par le Client, après communication des données bancaires nécessaires, si elles ne sont pas déjà disponibles. Aucun remboursement ne pourra être effectué sur des modes de paiement autres que celui utilisé à l'origine.

Art. 6 - RETRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT

1. L'établissement peut résilier le contrat et offrir au Client le remboursement intégral des paiements effectués pour le séjour, mais n'est pas tenu de verser une indemnité supplémentaire s'il n'est pas en mesure d'exécuter le contrat en raison de circonstances inévitables et extraordinaires, à condition d'informer le Client de la résiliation sans retard injustifié et avant le début du séjour.

Art. 7 - DÉPARTS ANTICIPÉS

1. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé.

Art. 8 - ARRIVÉES DIFFÉRÉES

1. En cas d'arrivée tardive qui n'a pas été acceptée par l'établissement d'hébergement, le client sera tenu de payer le montant total convenu dans la réservation.

ART. 9 - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE L'OFFRE

1. Des conditions spécifiques indiquées dans l'offre prévalent sur les présentes Conditions Générales.

ART. 10 - RÉGLEMENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT

1. Le Client et ses invités s'engagent à respecter le Règlement de l'établissement d'hébergement publié sur le site Internet correspondant, et en vigueur, que le Client déclare expressément connaître et accepter sans réserve.
2. Le Client s'engage à faire appliquer la Réglementation également à ses invités et à les informer des obligations découlant de la Réglementation précitée.
3. Le non-respect d'une seule des dispositions du Règlement, ainsi que de l'obligation générale d'adopter un comportement ne portant pas atteinte et ne troublant pas la coexistence normale et harmonieuse avec les autres clients de l'établissement, peut entraîner l'expulsion du Client et de ses invités. Dans ce cas, si le client ou ses invités ne le constatent pas de manière indépendante, l'établissement d'hébergement procédera à l'enlèvement et/ou à l'élimination éventuelle des biens éventuellement laissés dans l'établissement sans communications supplémentaires et à l'exclusion de toute responsabilité en ce qui concerne l'établissement d'hébergement.

Art. 11 - SIGNALEMENT DE DÉFAUTS OU DE MANQUEMENTS

1. Le Client est tenu de vérifier l'état du logement et la conformité des services fournis au moment de l'enregistrement ou, en tout état de cause, au plus tard dans un délai de 12 (douze) heures à compter du début du séjour.
2. Tout manquement, défaut ou dysfonctionnement (y compris, mais sans s'y limiter, ceux liés au nettoyage, à l'équipement du logement ou au fonctionnement de l'équipement) doit être signalé à l'établissement d'hébergement dans les meilleurs délais – c'est-à-dire dans le même délai de 12 (douze) heures – afin qu'elle puisse y remédier dans les plus brefs délais.
3. Passé ce délai sans aucun signalement, l'établissement ne pourra être tenu responsable des éventuelles réclamations soulevées après le séjour ou lors du départ, ni ne sera tenue de reconnaître les remboursements, réductions ou indemnités de quelque nature que ce soit.

Art. 12 - ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT DU GROUPE CLUB DEL SOLE

Vous trouverez ci-dessous une liste des établissements d'accueil du groupe Club del Sole et des organes de gestion associés.

1. **Adriano - Adriano Marina Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Ravenne (RA) Fraz. Punta Marina Terme, via dei Campeggi n. 7, code fiscal et numéro de TVA 02524820392. CIR : 039014-CP-00001. CIN : IT039014B1YL9X89X2.
2. **Adriatico Cervia – Società Gestione Campeggi S.r.l.**, ayant son siège à Ravenne (RA), Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR : 039007-CP-00003. CIN : IT039007B1DL8B2WW9.
3. **Bologne - Bologna Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04052500370. CIR : 037006-CP-00001. CIN : IT037006B1XE47FOCB.
4. **Caldonazzo – San Cristoforo S.r.l.** Unipersonnelle – Société soumise à des activités de direction et de coordination de Camping Village Trentino S.r.l. / C.F. 80024540223 N° de TVA et d'Inscription au Registre des Sociétés de Trente 00489130229 – REA TN-76018 – Siège social et lieu d'exercice : Via dei Pescatori,49 Loc. San Cristoforo al lago – 38057 Pergine Valsugana (TN). CIN : IT022139B1IELDR298. CIR : C00054
5. **Desenzano - Desenzano Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04205800404. CIR : 017067-CIM-00330; 017067-CIM-00331; 017067-CAM-00001; 017067-VIT-00001. CIN : IT017067B4ULHGLSW4; IT017067B4R76MZFO7; IT017067B1OP4LSOKJ; IT017067B2NHCNRH43.
6. **Due Laghi Levico – Camping Due Laghi S.r.l.** Unipersonnelle – Société soumise à des activités de direction et de coordination de Camping Village Trentino S.r.l. / C.F. et N° d'Inscription au Registre des Sociétés de Trente 00304370224 - Siège social et lieu d'activité : Località Costa, 3 – 38056 Levico Terme (TN). CIN : IT022104B1D2GKBS7V. CIR : C00020.
7. **Jesolo - Jesolo Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Jesolo (VE), Viale Oriente n. 144, code fiscal et numéro de TVA 04358500272. CIR : 027019-CAM-00006. CIN : IT027019B1XR2JGMXO.
8. **La Risacca - La Risacca S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Porto S. Elpidio (FM), via Europa n. 100, code fiscal 04669570154 et numéro de TVA 01494540444. CIR : 109034-CAM-00001. CIN : IT109034B155IAJ9VQ.

9. **Le Mimose** – Unipersonnelle basée à Via Faleria n. 15, 63821 Porto Sant'Elpidio (FM). Société soumise à des activités de direction et de coordination de CDS HOLDING S.p.A. - Code fiscal et N° d'Inscription au Registre des Sociétés des Marques 00233150440 - Numéro de TVA 00233150440 - REA FM – 75886 – CIR : 109034-VIT-00001. CIN : IT109034B2ZMC5OY84.
10. **Le Gorette Cecina - Viareggio Gest S.r.l.**, ayant son siège à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04534800406. CIN : IT049007B1584NT9DC; IT049007B1554VTEA2; IT049007B1QBS3QMXU; IT049007A1EOBXLMOY / CIR: 049007AST0001; 049007AST0002; 049007CAM0002; 049007RTA0022
11. **Le Palme Lazise – Desenzano Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04205800404. CIN : IT023043B1AVMVV4WF
12. **Marina - Adriano Marina Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Ravenna (RA) Fraz. Punta Marina Terme, via dei Campeggi n. 7, code fiscal et numéro de TVA 02524820392. CIR : 039014-CP-00003. CIN : IT039014B1UW5YIA4U.
13. **Marina Julia - Marina Julia Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Monfalcone (GO) Fraz. Marina Julia, via delle Giarrette n. 65, code fiscal et numéro de TVA 01174240315. CIR : 1529. CIN : IT031012B2HBQ4SE4Q.
14. **Marina Romea – Società Gestione Campggi S.r.l.**, ayant son siège à Ravenna (RA) Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR : 039014-CP-00004. CIN : IT039014B1A7EN4SC9.
15. **Milano Marittima – Società Gestione Campggi S.r.l.**, ayant son siège à Ravenna (RA) Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR : 039007-CP-00005. CIN : IT039007B1FGVJPRY3.
16. **Orbetello - Tirreno Gest S.r.l.**, ayant son siège à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04205820402. CIR : 053018CAM0001. CIN : IT053018B1PF4RB3RT.
17. **Pini - Société Gestion Campings S.r.l.**, ayant son siège à Ravenna (RA) Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR : 039014-CP-00002. CIN : IT039014B18CFBO5YP.
18. **Riccione - Riccione Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Riccione (RN) via Torino n. 80, code fiscal et numéro de TVA 04302200409. CIR : 099013-CP-00002. CIN : IT099013B1J4KNJLC3.
19. **Rimini - Rimini Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04438810402. CIR : 099014-VI-00001. CIN : IT099014B2TJLSAI4J.
20. **Rivaverde - Société Gestion Campings S.r.l.**, ayant son siège à Ravenna (RA) Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR : 039014-CP-00005. CIN : IT039014B1GMJVI3MB.
21. **Romagne - Romagna Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Riccione (RN), via Torino n. 56, code fiscal et numéro de TVA 04302220407. CIR : 099013-VI-00001. CIN : IT099013B2X4CD78RY.
22. **Roseto degli Abruzzi - Eurcamping S.r.l.** Unipersonnelle – Société soumise à des activités de direction et de coordination de CDS HOLDING S.p.A. / C.F.- Numéro de TVA et N° d' Inscriptio au Registre des Sociétés de Romagne Forlì-Cesena et Rimini 00102670676 - Siège social : Via Biondini n. 27 – 47121 Forlì (FC) – Lieu d'exercice : Lungomare Trieste Sud, 90 – 64026 Roseto degli Abruzzi (TE). CIR : 067037CAM0007. CIN : IT067037B1EG23VGGZ.
23. **Spina - Spina Gest S.r.l.**, ayant son siège à Comacchio (FE), via del Camping n. 99, code fiscal et numéro de TVA 01949730384. CIR : 038006-VI-00003. CIN : IT038006B2JBDGSEH7.
24. **Stella del Mare - Castiglione Gest S.r.l.** a socio unico, ayant son siège à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04421030406. CIR : 053006CAM0008. CIN : IT053006B1YRLIO6G6.
25. **Stork - Stork Gest S.r.l.**, ayant son siège à Forlì (FC), via Biondini n° 27, code fiscal et numéro de TVA 04205830401. CIR : 067037CVT0002. CIN : IT067037B3ACP8U6ZE.
26. **Tenuta Primero Grado - Tenuta Primero S.r.l.** Unipersonnelle avec siège social à Via Monfalcone, 14, Grado (GO), code fiscal et numéro de TVA 01267160313. CIR : 75760; 33480. CIN : IT031009B2XN8SEMT7; IT031009B7SFJM3- QEG.
27. **Val di Fiemme – Fiemme Village S.r.l.** Unipersonnelle – Société soumise à des activités de direction et de coordination de Camping Village Trentino S.r.l. / C.F. et N° d'Inscription au Registre des Sociétés de Trente 02756500225 - REA TN-247618 - Siège social et lieu d'exercice : Via Cece, 16 – 38037 Bellamonte di Predazzo (TN). CIN : IT022147B1P35B5OU7. CIR : C00012.
28. **Viareggio - Viareggio Gest S.r.l.**, ayant son siège à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04534800406. CIR : 046033CAM0011. CIN : IT046033B1QQARNKWC.
29. **Vigna sul Mar - Vigna Gest S.r.l.**, ayant son siège à Comacchio (FE) Fraz. Lido di Pomposa, via Capanno Garibaldi n° 20, code fiscal et numéro de TVA 01949760381. CIR : 038006-VI-00005. CIN : IT038006B2TIF94CM2.